

GOUVERNEMENT DE LA
GUINEE-BISSAU



MINISTERE D'ECONOMIE ET
FINANCE

&

MINISTERE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE L'ENERGIE



**UNITE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET EN GUINEE-BISSAU
(UMOP)**

**PROJET REGIONAL D'ACCES A L'ELECTRICITE DE LA CEDEAO
(ECOWAS-REAP)**

**ADDENDUM N° 1 AU PLAN D'ACTION DE
REINSTALLATION DU POSTE SOURCE DE
BAMBADINCA**

Rapport final

FEVRIER 2024

SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AAAC	:	Autorité Compétente d'Évaluation Environnementale
BM	:	Banque mondiale
BT	:	Basse Tension
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CTI		Comité Technique Interinstitutionnelle
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
HTA	:	Haute Tension Aérienne
EC	:	Équipement Communautaire
IBAP		Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées
Km	:	Kilomètre
kV	:	Kilovolt
m	:	Mètre
MGP	:	Mécanisme de Gestion des Plaintes
mm	:	Millimètre
MT	:	Moyenne Tension
ONG	:	Organisation Non-Gouvernementale
PAP	:	Personne Affectée par le Projet
PAR	:	Plan d'Action de Réinstallation
PO	:	Politique Opérationnelle
PRAE		Projet Régional d'Accès à l'Electricité
PU	:	Prix Unitaire
PV	:	Procès-verbal
SIG	:	Système d'Information Géographique
STEG	:	Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
UMOP	:	Unité de Mise en Œuvre du Projet

I. JUSTIFICATION DE L'ADDENDUM

L'élaboration du présent addendum est consécutif aux changements de tracés et aux omissions lors du recensement initial. Le document, en plus d'être un tableau de bord, est récapitulatif des principes qui organisent la réinstallation des populations dans le cadre des projets d'envergure dont la mise en œuvre peut entraîner des répercussions sur les conditions de vie des populations.

La confirmation des biens des personnes affectées par le projet mené par la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) à la suite des études topographiques a permis à la Commission Technique Interinstitutionnelle (CTI) d'identifier des nouveaux biens et des nouvelles PAP qui ont été omises sur les mêmes tracés existants et sur les nouveaux tracés proposés.

L'addendum 1 du PAR de sous-projet de Bambadinca est une réponse aux impacts négatifs potentiels que pourrait engendrer la perte partielle de biens agricoles, fruitiers, de terrains ou de revenus, etc. C'est à ce titre que les procédures de protection des personnes et de leurs actifs, notamment la législation nationale et la politique opérationnelle 4.12 de la Banque mondiale relative à la réinstallation involontaire sont déclenchées.

En effet, l'UMOP de Guinée Bissau a procédé à la validation des données du recensement des PAP du PAR initial du sous-projet de Bambadinca ce qui a permis la confirmation de 2 490 PAP qui ont perdu des arbres parmi lesquelles :

- 1 590 PAP issues de la base de données du PAR initial ;
- 900 PAP nouvelles issues des omissions ou présentes sur les nouveaux tracés.

La validation des données du recensement du PAR initial de Bambadinca a permis aussi d'élaguer de la base de données 387 PAP inexistantes, non identifiées sur le terrain et dont les biens ne sont pas aussi physiquement trouvés sur place.

Ainsi, l'addendum 1 du PAR de sous-projet de Bambadinca complète, corrige et actualise les données du PAR initial déjà partagées et approuvées par la Banque mondiale. L'objectif visé est de créer un cadre permettant une mise en œuvre apaisée et qui préserve les conditions de vie des populations affectées.

Le document présente le profil socio-économique de ces PAP, l'inventaire des pertes qu'elles subissent, l'évaluation de ces pertes et le montant des compensations. Les mêmes principes et modes d'indemnisation, et modes d'accompagnement contenus dans le PAR initial s'appliquent au présent Addendum. Il en est de même pour le suivi-évaluation.

II. NATURE ET CONSISTANCE DES MODIFICATIONS DU PAR INITIAL, OBJET DE L'ADDENDUM N°1

La description générale du Projet reste inchangée, excepté les parties suivantes :

III. INTRODUCTION

3.1. Méthodologie du PAR

- Étape 3 : Entretiens /Enquêtes
- Étape 4: Recensement et évaluation des biens affectés
- Étape 5 : Consultations publiques

V. ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES

5.1. Caractéristiques sociodémographiques et économiques des PAP

- 5.1.1. Caractéristiques sociodémographiques des PAP
- 5.1.2. Répartition des PAPs par secteur
- 5.1.3. Répartition des PAP par sexe et par type d'activités
- 5.1.7. Caractéristiques socioéconomiques des PAP
- 5.2.2. Répartition des PAP vulnérables selon la catégorie et le critère

VI ELIGIBILITE

- 6.2. Date limite d'éligibilité

VII. APPROCHE D'INDEMNISATION

7.3. Matrice d'indemnisation

VIII. EVALUATION ET COMPENSATION DES PERTES

8.2. Résultats de l'Évaluation des compensations

- 8.2.1. Évaluation des pertes
 - o 8.2.1.3. Compensation des pertes d'arbres
 - o 8.2.1.4. Synthèse des indemnisations
 - o 8.2.3. Appui aux personnes vulnérables

IX. CONSULTATION ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

- 9.2.3. Programmation des consultations

XI. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PAR

- 11.2. Responsabilité organisationnelle et mise en œuvre
- 11.5. Calendrier de mise en œuvre du PAR

XIV. COUT ET BUDGET

XV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

ANNEXES :

- Annexe 3 base de données des PAP

Ces parties qui remplacent les chapitres et sections correspondants du Plan d'Action de Réinstallation sont présentées dans les paragraphes suivants :

SYNTHÈSE DES DONNÉES DE BASE DE L'ADDENDUM DU PLAN D' ACTIONS DE RÉINSTALLATION (PAR)

N°	Désignations	Données de base
1	Localisation du Projet	Bambadinca
2	Région(s) concernée(s)	Bafata et Gabu
3	Secteur(s) concerné(s)	Xitoli, Galmaro-Cosse, Bambadinca, Gamamudo, Bafata, Sonaco, Pirada, Pitche, Boe, Contuboel et Gabu
4	Type de travaux	Construction de lignes électriques (MT) et postes de distribution
5	Budget total de l'addendum du PAR (XOF)	949 656 145
	Budget total des indemnisations (XOF)	899 439 186
5.1	5.1.1 Coût du PAR initial mis en œuvre (XOF)	528 347 712
	5.1.2 Coût de l'Addendum au PAR (XOF)	363 441 474
	5.1.3 Coûts de l'assistance aux personnes vulnérables du PAR initial (XOF)	7 650 000
5.2	Coût provisionnel afférente au fonctionnement des 12 Commissions locales de Gestion des Plaintes (CLGP) pour les 25 mois (XOF)	5 250 000
5.3	Imprévu : 5% du montant des indemnisations (XOF)	44 966 959
6	Date limite d'éligibilité/Date butoir	20 mai 2023
7	Nombre total des personnes affectées par le projet	2 490
	7.1 Nombre de PAP femmes	298
	7.2 Nombre de PAP hommes	2 180
	7.3 Inconnu	12
8	Nombre total de personnes vulnérables	153
	8.1 Nombre de personnes vulnérables (femmes)	13
	8.2 Nombre de personnes vulnérables (hommes)	140
9	Types et coûts de biens affectés	
	9.1 Lopin de terres agricoles	0
	9.2 Nombre de pieds d'arbres fruitiers	34 830
	9.3 Coût total des biens affectés (arbres fruitiers) sans inclure l'assistance des PAP vulnérables (XOF)	891 789 186

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. Introduction

Pour répondre aux besoins de l'indemnisation des personnes affectées par le Projet (PAP) dont les biens se trouvent dans l'emprise de quatre (4) mètres de largeur pour la construction des réseaux électriques d'une longueur de 593 291,70 mètres, un Plan d'Action de Réinstallation a été élaboré. Dans ce PAR initial, mille neuf cent soixante-quinze (1975) PAP dont mille sept cent soixante-huit (1768) hommes, deux cent sept (207) femmes étaient recensées sur l'emprise des 237,32 ha. Ces PAP ont perdu un total de vingt mille sept cent quatorze (20 714) pieds d'arbres fruitiers pour le poste de Bambadinca.

En vue du démarrage des travaux, l'entreprise a réalisé les relevés topographiques pour délimiter l'emprise et le marquage de tous les biens susceptibles d'être impactés. Ce travail préalable a permis à l'UMOP de démarrer la validation des données du recensement.

La validation des données qui s'en est suivie a été faite suivant un processus participatif avec les parties prenantes, notamment, les PAP, les Chefs de villages, les autorités coutumières, les Collectivités territoriales (représentantes des secteurs Administratifs concernés), l'Administration et les Services techniques (AAAC, IBAP, DGFF) et le Mouvement National de la Société Civile.

En effet, l'UMOP de Guinée Bissau a procédé à la validation des données du recensement des PAP du PAR initial de sous-projet de Bambadinca ce qui a permis la confirmation de 2 490 PAP qui ont perdu 34 830 pieds d'arbres. Parmi ces PAP, il y a :

- 1 590 PAP issues de la base de données du PAR initial ;
- 900 PAP nouvelles issues des omissions ou présentes sur les nouveaux tracés.

La validation des données du recensement du PAR initial de Bambadinca a permis aussi d'élaguer de la base de données 387 PAP inexistantes, non identifiées sur le terrain et dont les biens ne sont pas aussi physiquement trouvés sur place.

A cet effet, un premier addendum est élaboré dans le but de prendre en charge ces 900 PAP nouvelles issues des omissions ou présentes sur les nouveaux tracés.

2. Description du projet

Le projet de construction d'environ : (i) 587 km de lignes moyenne tension (MT), certaines avec neutre distribué et d'autres sans neutre distribué, (ii) 45 postes de distribution triphasé 30 kV / 400 V, (iii) 4 postes de distribution monophasé MALT 17,32 kV / 230 V, (iv) 183 km de lignes basse tension (BT) de 400-230 V, en monophasé avec neutre ou en triphasé avec neutre, et (v) d'équipements terminaux de raccordement, notamment de points de raccordement, de compteurs intelligents pour gros clients, de compteurs à prépaiements, ainsi que de tableaux pré câblés pour une clientèle de plus de 6563 foyers basse tension, justifie l'élaboration de cet addendum N°1 du PAR de Bambadinca.

Les travaux de construction des lignes HTA à partir du poste source de Bambadinca, pourraient engendrer des incidences sociales négatives telles que des pertes de biens, des pertes d'activités et/ou de sources de revenus, susceptibles de porter préjudices aux personnes affectées. Cette situation nécessite l'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et un Addendum, pour éviter et/ou minimiser les impacts et effets sociaux négatifs du Projet.

3. Impacts sociaux négatifs du projet

La validation des données du recensement sur le terrain a permis d'identifier et de confirmer au total deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (**2 490**) PAP, dont 298 femmes, 2 180 hommes et 12 inconnues, en lieu et place des **mille neuf cent soixante-quinze (1 975)** PAP dont 207 femmes et 1768 hommes recensées lors de l'enquête socio-économique de 2022. En outre, les résultats de l'enquête révèlent que 153 personnes sont vulnérables dont 8,50% femmes et 91,50% hommes.

Les biens touchés sont répartis dans une seule catégorie d'impacts : Pertes d'arbres fruitiers.

4. *Éligibilité à la compensation et date limite d'éligibilité*

Sont éligibles à la compensation, toutes les personnes physiques ou morales qui sont installées dans les emprises du projet et dont les biens ou les revenus seront partiellement ou totalement impactés par les travaux et qui auraient été recensées lors de l'enquête socio-économique. Les trois (03) catégories suivantes sont éligibles à la compensation :

- (a) les détenteurs d'un droit formel sur les terres ;
- (b) les personnes qui n'ont pas de droit formel sur les terres au moment où le recensement commence, mais qui ont des revendications qui sont reconnues par la loi nationale, ou qui sont susceptibles d'être reconnues ;
- (c) les personnes qui n'ont ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent.

Dans le cadre du PAR initial, la date limite d'éligibilité ainsi retenue est fixée au 15 janvier 2022. Dans le cadre de l'Addendum 1 au PAR, le recensement a débuté le 20 mai pour finir le 17 juillet 2023. Ainsi, la date limite d'éligibilité retenue est fixée au 17 juillet 2023 correspondant à la fin du recensement. Au-delà de cette date, l'occupation et/ou l'exploitation d'une terre ou d'une ressource visée par le projet ne peut plus faire l'objet d'une indemnisation, sauf s'il s'agit d'une omission avérée.

5. *Matrice des compensations*

❑ *Synthèse des indemnisations*

Le montant total des indemnisations pour l'ensemble des biens confirmés s'élève à **huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois quatre trente-neuf mille cent quatre-vingt-six (899 439 186 FCFA)**.

Tableau 1 : Synthèse des indemnisations par catégorie de pertes

<i>Catégorie de perte</i>	<i>Total indemnisation (F CFA)</i>	<i>Nombre</i>
Arbres fruitiers des PAP	891 789 186	34 830 Arbres fruitiers
Assistance aux personnes vulnérables	7 650 000	153 PAP
Total	899 439 186 XOF	

Source : CTI, mai 2023

6. *Analyse socio-économique*

- Caractéristiques sociodémographiques des PAP

La validation des données du recensement initial a permis l'identification des PAP et la confirmation de leurs biens sur le terrain notamment deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (2 490) PAP dont 298 femmes, 2 180 hommes et 12 inconnues. La seule catégorie identifiée est relative à la perte d'arbres fruitiers.

Plus de la moitié des personnes affectées sont des adultes ; soit 73,96 % des PAP. Les jeunes viennent après et représentent 20,82 % de l'effectif total. Ils sont suivis par des personnes d'âge avancé (plus de 70 ans) qui représentent 5,14 %.

Il ressort de la confirmation et de l'enquête socioéconomique que les PAP habitent dans les localités différentes. On note qu'il y a 12,29 % dans le secteur de Pitche, 6,02 % dans le secteur de Pirada, 5,26 % dans le secteur de Sonaco, 0,64 % dans le secteur de Boé, 20,72 % dans le secteur de Gabu,

6,63% dans le secteur de Contuboel, 20,96% dans le secteur de Bafata, 4,82% dans le secteur de Ganado, 3,17% dans le secteur de Galomaro Cossé, 14,02% dans le secteur de Bambadinca, et enfin 5,46 % dans le secteur de Xitole.

L'analyse de la situation socioéconomique et physiologique a permis de relever cent cinquante-trois (153) PAP considérées comme vulnérables, ce qui représente 5,62 % de l'ensemble. Les femmes représentent un faible pourcentage des vulnérables (0,52%). La vulnérabilité est liée au divorce et au veuvage, aux infirmités et à l'âge. Les PAP non vulnérables représentent près de 94%.

Les Consultations publiques se sont déroulées dans les différents secteurs, sections et villages des régions de Bafata et de Gabu (Xitoli, Galmaro-Cosse, Bambadinca, Ganado, Bafata, Sonaco, Pirada, Pitche, Boé, Contuboel, et Gabu) en trois (03) étapes notamment la discussion sur l'approche et les impacts sociaux, la restitution des résultats issus de l'optimisation des tracés réalisée par le projet et la mise en œuvre du PAR.

Au total, 25 consultations publiques ont été tenues dans les 11 secteurs des régions de Bafata et de Gabu dont la consultation publique de Bijime qui fait partie du secteur de Bafata et la consultation publique de Bonco qui fait partie du secteur de Contuboel.

7. Budget estimatif de l'Addendum du Plan d'Action de Réinstallation et sources de financement

Le budget pour la mise en œuvre de l'Addendum du PAR est évalué à ***neuf cent quarante-neuf millions six cent cinquante-six mille cent quarante-cinq (949 656 145 FCFA)***. Ci-dessous, le détail des coûts.

N°	BUDGET PAR POSTE Bambadinca		Montant en XOF	Source de financement	
1.	Indemnisation des PAP	1.1	PAR initial actualisé (XOF)	528 347 712	Guinée Bissau
		1.2	Addendum au PAR (XOF)	363 441 474	
		1.3	Coût total de l'assistance aux personnes vulnérables (XOF)	7 650 000	
SOUS TOTAL			899 439 186		
2.	Activités de Communication		PM (Pris en compte dans le rapport de Bambadinca)	PROJET (UGP PRAE)	
3.	Suivi - évaluation externe de la réinstallation (AAAC et les autres services techniques)		PM (frais de procédure à payer par le projet)		
4.	Imprévus (5% du montant des compensations XOF)		44 966 959	Guinée Bissau	
5.	Audit de la réinstallation		PM (Pris en compte dans le rapport de Bambadinca)	PROJET (UGP PRAE)	
6.	Provision afférente au fonctionnement des 12 Commissions locales de Gestion des Plaintes (CLGP) pour les 25 mois soit (XOF)		5 250 000		
7.	Le Gouvernement a créé une Commission Technique Interinstitutionnelle (CTI)		PM (Pris en compte dans le rapport de Bambadinca)		
8.	Collaborer avec les PAP pour l'entretien de l'emprise annuelle des lignes		PM (à appliquer par le EAGB pendant le fonctionnement)	Guinée Bissau	
9.	Renforcement de capacité des acteurs locaux de suivi		PM (Pris en compte dans le rapport de Bambadinca)	PROJET (UGP PRAE)	
TOTAL (XOF)			949 656 145		

8. Conclusion et principales recommandations

Le présent addendum du PAR réalisé sur la période de 20 mai à 17 juillet 2023, a permis de recenser et confirmer l'ensemble des personnes et des biens installés dans l'emprise. La dernière date butoir est le 17 juillet 2023 en référence à la fin des enquêtes.

L'ampleur de la réinstallation a été minimisée grâce à l'optimisation du design du projet à travers : i) le contournement des grandes agglomérations ; ii) la diminution de l'emprise des lignes à 4 m en rase campagne et moins de 3m dans les agglomérations ; iii) l'utilisation dans des agglomérations des armatures en drapeau.

Cette optimisation a permis d'éviter les concessions, les petits commerces et les cultures basses dans l'emprise. Ainsi, le projet affectera pour ce poste de Bambadinca **2 490** PAP dont, 298 femmes (11,97%), 2 180 hommes (87,55%) et 12 inconnues (0,48%). Conformément à la PO/PB 4.12 de la Banque mondiale, il y a été dénombré 153 PAP vulnérables devant bénéficier de mesures spécifiques de compensation en plus. Le projet affectera 34 830 pieds d'arbres fruitiers avec plus de 100 % d'anacardiens.

La mise en œuvre globale du PAR ajusté par cet Addendum va nécessiter une mobilisation financière estimée à : **neuf cent quarante-neuf millions six cent cinquante-six mille cent quarante-cinq (949 656 145 FCFA)**.

EXECUTIVE SUMMARY

1. Introduction

To meet the needs of compensating Population affected by the Project (PAP), whose properties lie within the footprint of four (4) meters width for the construction of electrical networks spanning a length of 593,291.70 meters, a Resettlement Action Plan (RAP) was developed. In this initial RAP, one thousand nine hundred seventy-five (1,975) PAP, including one thousand seven hundred sixty-eight (1,768) men and two hundred seven (207) women, were identified within the footprint of 237.32 hectares. These PAP lost a total of twenty thousand seven hundred fourteen (20,714) fruit trees for the Bambadinca station.

In preparation for the start of the works, the company conducted topographic surveys to delineate the footprint and mark all assets likely to be affected. This preliminary work allowed the PIU to begin validating the recently collected data.

The subsequent data validation was conducted through a participatory process involving stakeholders, including PAPs, village chiefs, customary authorities, local authorities (representatives of the relevant administrative sectors), administration and technical services (AAAC, IBAP, DGFF), and the National Civil Society Movement.

Indeed, the PIU of Guinea-Bissau validated the data from the enumeration of PAPs in the initial RAP of the Bambadinca sub-project, confirming 2,490 PAPs who lost 34,830 trees, including:

1,590 PAPs from the initial RAP database;

900 new PAPs identified from omissions or present in the new alignments.

The validation of data from the enumeration of the initial RAP of Bambadinca also led to the removal of 387 nonexistent PAPs from the database, which were not identified in the field and whose assets were not physically found on-site.

As a result, a first addendum is being prepared to address these 900 new PAPs identified from omissions or present in the new alignments.

2. Project Description

The construction project of approximately: (i) 587 km of medium voltage (MV) lines, some with distributed neutral and others without distributed neutral, (ii) 45 three-phase 30 kV / 400 V distribution substations, (iii) 4 single-phase MALT 17.32 kV / 230 V distribution substations, (iv) 183 km of low voltage (LV) lines of 400-230 V, either single-phase with neutral or three-phase with neutral, and (v) terminal connection equipment, including connection points, smart meters for large customers, prepayment meters, as well as pre-wired panels for a customer base of more than 6,563 low voltage households, justifies the development of this Addendum No. 1 to the Bambadinca RAP.

The construction works of the MV lines from the Bambadinca source substation could generate negative social impacts such as property losses, loss of activities and/or sources of income, which may harm affected persons. This situation requires the development of a Resettlement Action Plan (RAP) and an Addendum to avoid and/or minimize the negative social impacts and effects of the Project.

3. Negative social impacts of the project

The validation of the enumeration data in the field has identified and confirmed a total of two thousand four hundred ninety (2,490) PAPs, including 298 women, 2,180 men and 12 unknowns, instead of the one thousand nine hundred seventy-five (1,975) PAPs, of which 207 were women and 1,768 were men, identified during the socio-economic survey of 2022. Additionally, the survey results reveal that 153 individuals are vulnerable, comprising 8.50% women and 91.50% men.

The affected assets fall into a single category of impacts: Fruit tree losses.

4. Eligibility for compensation and cut-off date

Eligible for compensation are all individuals or entities located within the project area whose assets or incomes will be partially or wholly impacted by the works and who were enumerated during the socio-economic survey. The following three (03) categories are eligible for compensation:

- (a) holders of a formal land right;
- (b) individuals who do not have a formal land right at the start of the enumeration but have claims recognized by national law, or which are likely to be recognized;
- (c) individuals who have neither formal rights nor titles capable of being recognized on the land they occupy.

In the framework of the initial RAP, the cut-off date thus retained is set for January 15, 2022. In the context of Addendum 1 to the RAP, the enumeration began on May 20 and ended on July 17, 2023. Therefore, the cut-off date retained is set for July 17, 2023, corresponding to the end of the enumeration. Beyond this date, the occupation and/or exploitation of land or a resource targeted by the project can no longer be subject to compensation, unless it is a proven omission.

5. Matrice des compensations

Summary of compensations

The total amount of compensations for all confirmed assets amounts to eight hundred ninety-nine million three hundred forty-nine thousand one hundred eighty-six (899,439,186 FCFA).

Table 1: Summary of compensations by category of losses

<i>Loss category</i>	<i>Total compensation (F CFA)</i>	<i>Number</i>
PAP fruit trees	891 789 186	34 830 Fruit trees
Assistance for vulnerable people	7 650 000	153 PAPs
Total	899 439 186 XOF	

Source : CTI, may 2023

6. Social-economic analysis

- Sociodemographic characteristics of the PAPs

The validation of data from the initial enumeration allowed the identification of the PAPs and the confirmation of their assets on the ground, notably two thousand four hundred ninety (2,490) PAPs, including 298 women, 2,180 men and 12 unknowns. The only identified category relates to the loss of fruit trees.

More than half of the affected individuals are adults, accounting for 73.96% of the PAPs. The youth come next, representing 20.82% of the total. They are followed by elderly individuals (over 70 years old), representing 5.14%.

It emerges from the confirmation and socio-economic survey that the PAPs reside in different localities. It is noted that there are 12.29% in the Pitche sector, 6.02% in the Pirada sector, 5.26% in the Sonaco sector, 0.64% in the Boé sector, 20.72% in the Gabu sector, 6.63% in the Contuboe sector, 20.96% in the Bafata sector, 4.82% in the Ganado sector, 3.17% in the Galomaro Cossé sector, 14.02% in the Bambadinca sector, and finally 5.46% in the Xitole sector.

The analysis of the socio-economic and physiological situation identified one hundred and fifty-three (153) PAPs as vulnerable, representing 5.62% of the total. Women make up a small percentage of the vulnerable (0.52%). Vulnerability is linked to divorce and widowhood, infirmities, and age. Non-vulnerable PAPs account for nearly 94%.

Public consultations took place in various sectors, sections, and villages in the regions of Bafata and Gabu (Xitoli, Galmaro-Cosse, Bambadinca, Ganado, Bafata, Sonaco, Pirada, Pitche, Boé, Contuboeil, and Gabu) in three (03) stages, namely discussion on the approach and social impacts, presentation of the results from the project's alignment optimization, and implementation of the RAP.

In total, 25 public consultations were held in the 11 sectors of the regions of Bafata and Gabu, including the public consultation in Bijime, which is part of the Bafata sector, and the public consultation in Bonco, which is part of the Contuboeil sector.

7. Estimated budget of the Resettlement Action Plan Addendum and sources of funding

The budget for the implementation of the Resettlement Action Plan Addendum is estimated at nine hundred forty-nine million five hundred fifty-six thousand one hundred forty-five (949,556,145 FCFA). Below is the breakdown of costs.

N°	BUDGET BY ITEM Bambadinca		Amount in XOF	Source of financing	
1.	Compensation for PAPs	1.1	Updated initial PAR (XOF)	528 347 712	Guinea Bissau
		1.2	Addendum to the RAP (XOF)	363 441 474	
		1.3	Total cost of assistance to vulnerable people (XOF)	7 650 000	
SUB TOTAL			899 439 186		
2.	Communication activities		PM (Considered in the Bambadinca report)	PROJECT (PIU REAP)	
3.	External monitoring and evaluation of resettlement (AAAC and other technical departments)		PM (procedural costs to be paid by the project)		
4.	Contingencies (5% of compensation XOF)		44 966 959	Guinea Bissau	
5.	Relocation audit		PM (Considered in the Bambadinca report)	PROJECT (PIU REAP)	
6.	Provision for the operation of the 12 Local Complaints Management Committees (CLGP) for 25 months, (XOF)		5 250 000		
7.	The Government has set up an Interinstitutional Technical Commission (CTI)		PM (Considered in the Bambadinca report)		
8.	Work with PAPs to maintain the annual line right-of-way		PM (to be applied by the EAGB during operation)	Guinea Bissau	
9.	Capacity building for local monitoring bodies		PM (Considered in the Bambadinca report)	PROJECT (PIU REAP)	
TOTAL (XOF)			949 656 145		

8. Conclusion and Key Recommendations

This present Addendum to the RAP, conducted from May 20 to July 17, 2023, enabled the enumeration and confirmation of all individuals and assets located within the project area. The final cut-off date is July 17, 2023, referencing the conclusion of the surveys. The extent of resettlement has been minimized through project design optimization, including:

- i) bypassing major urban areas;
- ii) reducing the footprint of lines to 4 meters in open countryside and less than 3 meters in urban areas;
- iii) using flag poles in urban areas. This optimization has avoided concessions, small businesses, and low-lying crops within the project area. Thus, the project will affect 2,490 PAPs for this Bambadinca post, including 298 women (11.97%), 2,180 men (87.55%) and 12 unknowns (0,48%). In accordance with World Bank OP/BP 4.12, 153 vulnerable PAPs have been identified to benefit from additional compensation measures. The project will impact 34,830 fruit trees, with over 100% being cashew trees.

The overall implementation of the RAP adjusted by this Addendum will require estimated financial mobilization of nine hundred forty-nine million five hundred fifty-six thousand one hundred sixty-five (949,656,145 FCFA). Project coordination bears central responsibility for coordinating and monitoring various compensation activities. It must mobilize all stakeholders for the implementation of activities outlined in this report.

III. IMPACTS DU PROJET

3.1. Méthodologie du PAR

Étape 3 : Entretiens /Enquêtes

Ces entretiens à travers l'utilisation de guide d'entretien ont concerné les autorités des localités traversées par le projet ainsi que leur population ayant en charge la gestion du développement et la protection de l'environnement du 04 au 10 Décembre 2021 pour le PAR initial et du 15 au 20 mai 2023 pour l'Addendum. Les rencontres et visites ont permis de collecter et de compléter la documentation sur la situation géographique, administrative, écologique et économique de la zone du Projet.

- 🕒 Échanges avec les parties prenantes et les groupements féminins pour la préparation des consultations publiques.

Des séances d'échanges ont été organisées avec les parties prenantes dans le cadre de la préparation des séances des consultations publiques.

L'objectif visé est d'informer ces acteurs, sur :

- le projet et ses différentes composantes ;
- les études en cours notamment l'objectif de l'Etude et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des personnes qui seront affectées par le projet ;
- les différentes activités prévues dans le cadre de la réalisation du PAR ;
- la nécessité de mettre à contribution les acteurs à la base et le degré d'implication et d'engagement souhaité de ces derniers ;
- l'enquête socioéconomique auprès des PAP ;
- le rôle de relais que ces acteurs-clés doivent servir non seulement pour informer davantage les populations mais aussi pour aider à mettre en œuvre la mission.

Par ailleurs, les techniques de collecte et d'investigation en milieu réel se résument à l'approche sociogéographique. En effet, dans le souci de recueillir le maximum d'informations tout en s'adaptant au contexte et aux réalités des différentes localités, plusieurs techniques ont été utilisées : entretiens semi-directifs, focus group et des séances de consultations publiques.

Etape 4 : Diffusion de l'information avant le démarrage des enquêtes socio-économiques

La diffusion de l'information a été faite à travers les communiqués via les radios de proximité et les consultations publiques organisées par secteur. Pour mener à bien ces séances d'information et de sensibilisation des PAP, les chefs secteurs ont demandé l'implication de tous les chefs traditionnels appelés « réglo » et les chefs de villages de la zone du projet.

Cette diffusion a permis de donner le maximum d'information aux parties prenantes à deux (02) semaines avant le démarrage des enquêtes proprement dites.

A trois (03) jours du démarrage des enquêtes, l'équipe de consultants et les superviseurs des enquêtes véhiculaient l'information dans les différentes localités cibles du projet avant le début des activités d'enquête.

Étape 5 : Recensement et évaluation des biens affectés

- ⇒ En premier lieu, il a été fait une formation destinée aux quelques membres de la Commission Technique Interinstitutionnelle - CTI. La préparation des confirmations des biens et des PAP a nécessité l'organisation d'une formation qui a duré deux (2) jours consécutifs, notamment du 20 au 22 mai 2023. Dédiée aux enquêteurs et superviseurs, cette formation a été l'occasion de les informer et de les mettre à niveau par rapport à plusieurs aspects dont :
- Le projet et sa zone d'influence ;
 - Les différents fiches et accord individuel qui les composent;
 - La pratique de remplissage et de la manipulation des GPS, etc.

A la fin de la formation, un test d'aptitude a été organisé. A l'issue de celui-ci, huit (8) membres de CTI et deux (2) superviseurs, ont été sélectionnés pour dérouler les enquêtes socio-économiques.

- ⇒ Les investigations en milieu réel réalisées ont permis de rencontrer les populations occupant l'emprise du projet. Dans ce cadre, il a été procédé à la prise de vue des biens affectés. Les propriétaires de ces biens affectés ont été répertoriés. Sur la base d'un recensement systématique des biens et moyens d'existence affectés par le projet et des enquêtes socioéconomiques à l'endroit des PAP, il a été procédé à la réalisation d'une base de données des PAP ainsi qu'à une évaluation des biens qui ont été affectés. Pour ne pas dévoiler l'identité des PAP, il a été procédé à une codification dans le rapport sachant que les autorités, le projet et ses partenaires auront accès à la base des données. Cette base de données qui détaille l'identité de chaque PAP permettra entre autres de procéder normalement à l'exécution de la réinstallation conformément à ce PAR et de traiter plus facilement les réclamations émanant de ce PAR ou de sa mise en œuvre ainsi que de l'exécution du projet. En effet, les comités de gestion des plaintes ont été mis en place par l'UMOP dans toutes les zones du projet pour assurer déjà le traitement des plaintes issues du processus de réalisation de ce PAR.

Étape 6 : Consultations publiques (du 04 au 10 Décembre 2021 et du 20 mai au 17 juillet 2023)

Des Assemblées Générales avec les PAP et les autorités locales pour présenter les premiers résultats du recensement ainsi que l'évolution du design du projet en vue davantage minimiser les impacts notamment l'évitement des ménages, des établissements publics et des plantations d'alignements. A la suite de cette restitution, les perceptions, préoccupations et attentes des parties prenantes ont été recueillies en vue de finaliser la conception du tracé.

Il a été rappelé que le MGP ainsi que ses comités sont fonctionnels et que les réclamations peuvent déjà être faites à ce stade.

Les consultations ont été organisées de manières participative et inclusive, en relation avec la coordination de l'UMOP/PRAE et les services du ministère de l'Administration du territoire à travers les gouverneurs des régions de Bafata et de Gabu, les administrateurs et secrétaires de sections et les comités. Les représentants des communautés potentiellement impactées par le projet ont été mobilisés et consultés. Il faut cependant noter que cette mobilisation était restreinte conformément aux mesures de distanciation sociale édictées par le gouvernement bissau guinéen. Pour cette raison, les missions d'information et de communication et celle de la consultation du public ont été menées concomitamment. Cette démarche participative et inclusive s'est déroulée en quatre (4) étapes essentielles : (i) rencontres institutionnelles, (ii) information préalable (iii) consultations publiques et (iv) consultation des personnes affectées par le projet (PAP). Les principaux outils méthodologiques utilisés lors de ces différentes rencontres sont l'entretien semi structuré et le focus group, avec la prise en compte du genre à tous les niveaux. Par ailleurs, l'opportunité offerte par la consultation du public a été saisie pour collecter des données qualitatives et quantitatives nécessaires à l'élaboration du PAR et une mise en œuvre réussie.

Ainsi, le processus de la participation communautaire peut se résumer en ses différentes phases qui suivent :

- **Les rencontres institutionnelles** : dès le début de sa mission par le PRAE, le consultant est entré en contact avec les autorités administratives concernées, ce en collaboration avec l'unité de coordination du projet.
- **L'information préalable des parties prenantes affectées ou impactées** : il s'agit d'une étape incontournable pour enclencher la participation communautaire. Pour rappel, en prélude des consultations publiques et des activités d'enquête socio-économique, des messages d'information et de sensibilisation ont été diffusés à travers les radios de proximité notamment les radios se trouvant dans les localités en système synchronisé. Elle permet de diffuser des informations utiles pour la bonne compréhension du projet et du PAR. Pour faciliter la compréhension du message, les informations ont été diffusées en langues portugaises, Créoles, Pular, Mandinka et Manjak. Les audios sont en annexe 11 (voir fichier joint).
- **Consultation et participation publique** : elle a été déroulée dans les différents secteurs, sections et villages des régions de Bafata et de Gabu (Xitoli, Galmaro cosse, Bijime, Bambadinca, Gamamudo, Bafata, Sonaco, Pirada, Pitche, Gabu, Beli, Contuboel, Cambadju et Bonco). Au total, 14 consultations publiques ont été tenues dans les 12 secteurs des régions de Bafata et de Gabu dont la consultation publique de Bijime qui fait partie du secteur de Bafata et la consultation publique de Bonco qui fait partie du secteur de Contuboel.
- **Consultation et participation des PAP** : c'est à la suite de l'inventaire des biens situés dans les zones d'influence du projet suivant les différents départs de la sous-station de Bambadinca et du recensement des PAP que les séances de consultation des PAP ont été organisées. L'objectif c'était de mobiliser le maximum de PAP afin de recueillir leurs avis, craintes, préoccupations et recommandations par rapport au projet.

➤ **Étape 7 : Rencontre avec les services techniques et coopérative agricole**

Des réunions ont été organisées avec les services techniques et la coopérative agricole pour l'estimation de la base de calcul des prix d'indemnisation des parcelles, produits agricoles et arbres fruitiers.

En effet, cette rencontre est le fruit des échanges avec des producteurs locaux regroupés en coopératives et des investigations de prix des produits sur les marchés locaux.

➤ **Étape 8 : Rédaction du rapport**

À partir des données recueillies sur le terrain, le profil socio-économique de la population de la zone d'étude en général et des PAP en particulier a été dressé. Ce profil est établi à partir des sources suivantes :

- documentation existante ;
- résultats du recensement et des enquêtes menées au cours de la mission ;
- résultats des consultations menées.

La rédaction du rapport a tenu compte de tous les aspects cités, notamment les résultats de l'évaluation des compensations, l'analyse socio-économique, et les consultations publiques

V. ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES

À la suite du programme de consultation publique auprès des PAP, un recensement a été effectué pour recueillir des données socio-économiques de référence appropriées destinées à identifier les personnes qui seront affectées par le projet et qui auront droit à une indemnisation et/ou à une aide. Un autre objectif visé par le recensement consiste à décourager l'afflux de personnes n'ayant pas droit à ces prestations telles que les occupants opportunistes. De façon spécifique, les études socio-économiques ont pour objet :

- De recenser la population affectée ;
- De dresser le profil socio-économique des PAP et de leurs ménages tout en portant un intérêt sur les caractéristiques des différentes activités de production des personnes affectées ;
- D'identifier les groupes vulnérables et de formuler les actions d'accompagnement et d'assistance spécifiques nécessaires à leur endroit.

5.1. Caractéristiques sociodémographiques et économiques des PAP

5.1.1. Caractéristiques sociodémographiques des PAP

La confirmation des biens et des PAP a permis d'identifier et de confirmer deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (**2490**) PAP dont 298 femmes, soit 11,97%, 2180 hommes soit 87,55% et 12 inconnues (0,48%).

Tableau 8 : Répartition des PAP selon le sexe

N°	Selon le genre	Homme		Femme		PAP Inconnues		TOTAL	%
		PAP	%	PAP	%	PAP	%		
	TOTAL DE PAP	2180	87,55	298	11,97	12	0,48	2490	100

Source : Données de la confirmation de biens et des PAP, mai 2023

5.1.2. Répartition des PAPs par secteur

Au total, les PAP sont réparties entre onze (11) secteurs. On note qu'il y a 12,29 % dans le secteur de Pitche, 6,02 % dans le secteur de Pirada, 5,26 % dans le secteur de Sonaco, 0,64 % dans le secteur de Boé, 20,72 % dans le secteur de Gabu, 6,63% dans le secteur de Contuboel, 20,96% dans le secteur de Bafata, 4,82% dans le secteur de Ganado, 3,17% dans le secteur de Galomaro Cossé, 14,02% dans le secteur de Bambadinca, et enfin 5,46 % dans le secteur de Xitole.

Tableau 9 : Répartition des PAPs par secteur

N°	SECTEURS	NOMBRE DE PAPS				TOTAL	%
		Homme	%	Femme	%		
1	Pitche	251	11,44	55	18,58	306	12,29
2	Pirada	138	6,29	12	4,05	150	6,02
3	Sonaco	115	5,24	16	5,41	131	5,26
4	Boé	15	0,68	1	0,34	16	0,64
5	Gabu	438	19,96	78	26,35	516	20,72
6	Bafata	468	21,33	54	18,24	522	20,96
7	Contuboel	154	7,02	11	3,72	165	6,63
8	Ganado	118	5,38	2	0,68	120	4,82
9	Galomaro Cossé	76	3,46	3	1,01	79	3,17
10	Bambadinca	307	13,99	42	14,19	349	14,02
11	Xitole	114	5,20	22	7,43	136	5,46
	TOTAL DE PAP's	2194	100	296	100	2490	100

Source : Données de la confirmation de biens des PAP, mai 2023

5.1.3. Répartition des PAP par sexe et par type d'activités

En se fondant sur la confirmation des biens suite à la mise en œuvre du PAR initial et les besoins d'acquisition pour les nouveaux tracés, les dommages identifiés sont relatifs à des pertes de plantation. Ainsi, les 2 490 PAP appartiennent la catégorie appelée des PAP plantations

Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes affectées selon le sexe et la catégorie de perte.

Tableau 10: la répartition des personnes affectées selon le sexe et la catégorie de pertes

Catégories de Pertes	Femme		Homme		Inconnu		Total général	
	Nombre de PAP	%	Nombre de PAP	%	Nombre de PAP	%	Nombre de PAP	%
Plantation	298	100	2180	100	12	100	2490	100
Total général	298	100	2180	100	12	100	2490	100

Source : Données de la confirmation de biens des PAPs, mai 2023

5.1.7. Caractéristiques socioéconomiques des PAP

Dans l'emprise optimisée, le projet ECOWAS-REAP va impacter un nombre limité d'activités économiques. La sévérité de l'impact va dépendre de plusieurs facteurs comme l'exercice ou non par la PAP d'une activité économique autre que l'activité impactée et la part de l'activité impactée dans le revenu global de la PAP. Interrogées lors des enquêtes, 100 % des PAP affirment que le projet va impacter leurs activités économiques (plantations principalement). Plus précisément, pour 100% des PAP, l'activité impactée par le projet est une plantation issue de l'activité agricole. Pour limiter la perturbation des activités agricoles lors de la mise en œuvre du projet, les personnes affectées ont saisi l'occasion offerte par la consultation publique pour recommander une réalisation des travaux de construction de la ligne et des postes en dehors de la période hivernage.

5.2.2. Répartition des PAP vulnérables selon la catégorie et le critère

L'analyse de la situation socioéconomique et physiologique a permis de relever cent cinquante-trois (153) PAP considérées comme vulnérables, ce qui représente 5,62 % de l'ensemble. Les femmes représentent un faible pourcentage des vulnérables (0,52%). La vulnérabilité est liée au divorce et au veuvage, aux infirmités et à l'âge. Les PAP non vulnérables représentent près de 94%.

Le tableau ci-après détaille la situation des vulnérabilités par genre :

Tableau 11: Répartition des PAP selon la vulnérabilité

Vulnérabilité	Inconnu	Sexe				Total	
		F	%	H	%	PAP	%
Non		285	11,45	2040	81,93	2325	93,37
Vulnérable		13	0,52	140	5,62	153	6,14
Inconnu	12	0	0,00	0	0,00	12	0,48
Total	12	298	11,97	2180	87,55	2490	100

Source : Données de la confirmation de biens et des PAP, mai 2023

VI : ELIGIBILITE

6.2. Date limite d'éligibilité

En général, la date limite d'éligibilité correspond à la fin de la période de recensement des personnes affectées et de leurs propriétés dans la zone de recensement du sous projet.

Dans le cadre du PAR initial, la date limite d'éligibilité ainsi retenue est fixée au 15 janvier 2022. Dans le cadre de l'Addendum 1 au PAR, le recensement a débuté le 20 mai pour finir le 17 juillet 2023. Ainsi, la date limite d'éligibilité retenue est fixée au **17 juillet 2023** correspondant à la fin du recensement. En prélude du recensement, les périodes de recensement ainsi que la date limite d'éligibilité ont été rendues publiques et expliquées de façon claire et transparente aux populations affectées par le sous projet afin qu'elles comprennent que toute personne installée dans le couloir des **4m** de la ligne après le recensement et 3m aux traversées des agglomérations ne sera pas prise en compte (à partir de la date de fin de recensement).

Au-delà de cette date, l'occupation et/ou l'exploitation d'une terre ou d'une ressource visée par le projet ne peut plus faire l'objet d'une indemnisation.

Le PRAE n'est pas tenu d'indemniser ni d'aider les occupants opportunistes qui empiètent sur la zone du projet après la date limite d'admissibilité susmentionnée. Les Gouverneurs de Bafata et Gabu, les autorités locales et les populations ont été informés du début du recensement. Des communiqués ont été affichés dans les collectivités locales et diffusés au niveau des radios de façon à informer une importante proportion de la population.

VII. APPROCHE D'INDEMNISATION

7.3. Matrice d'indemnisation

La matrice des indemnisations, présentée ci-dessous, couvre l'ensemble des pertes recensées et présente de manière synthétisée les règles de compensations pour chaque type de perte et chaque type de PAP recensées.

Tableau 12 : Matrice d'indemnisation

Impact généré par le projet	Sous-catégorie d'impact	Durée de l'impact	Catégorie de PAP recensée	Nombre de PAP affecté par le type d'impact	Compensation		Commentaire
					En nature	En espèces	
Perte d'arbres	Fruitiers	Permanente	Propriétaire de l'arbre	2490	Aucune	Valeur intégrale de l'arbre	Le propriétaire pourra récupérer lui-même les fruits, le bois et autres.
Accentuation de la vulnérabilité	Appui aux personnes vulnérables	Conjoncture lle	Personnes vulnérables	153	Handicap (appui en fonction de la nature du handicap)	*Aux PAP vulnérables, fournir à chacune une allocation de 50 000 FCFA.	

Source : Données de la confirmation de biens et des PAPs, mai 2023

VIII. EVALUATION ET COMPENSATION DES PERTES

Ce chapitre présente la méthodologie utilisée pour évaluer les pertes et déterminer les coûts des indemnités.

La méthodologie utilisée pour l'évaluation des indemnités/compensations s'est appuyée sur les investigations de terrain menées par le consultant auprès des PAP et des autorités locales notamment les administrateurs et les chefs de villages.

8.2. Résultats de l'Évaluation des compensations

8.2.1. Évaluation des pertes

8.2.1.1. Compensation des pertes d'arbres

✓ Arbres fruitiers

Le montant total des indemnisations pour les pertes d'arbres fruitiers est de 891 789 186 FCFA dont 828 552 026 Francs CFA d'indemnisation pour les anacardes.

Tableau 13 : Indemnisation des arbres fruitiers par secteur selon les catégories de biens

N°	Types de biens affectés	Quantité des biens Affectés par secteurs de la Région de Bafata						REGION DE BAFATA	PRIX UNITAIRE	Montant FCFA
		Bafata	Contuboel	Ganado	Galomaro Cossé	Bambadinca	Xitole			
1	Cajueiro/Anacardier	7631	2030	2590	1499	3882	1522	19154	25678	491,836,412
2	Mangueira/Manguier	545	45	67	47	533	196	1433	25000	35,825,000
3	Laranjeira/Oranger	5		5	2	2	1	15	25000	375,000
4	Lomoeiro/Citronnier	5		12	5	45	11	78	25000	1,950,000
5	Palmeira/Rônier	3		0		5	35	43	10000	430,000
6	Goiabeira/Goyavier	5				3		8	25000	200,000
7	Bananeira/Bananier	1			4			5	20000	100,000
8	Cola/Cola							0	53520	-
9	Fruta-pão/Fruit à Pain							0	17520	-
10	Jaca/Jacquier						1	1	48520	48,520
11	Abacate/Avocatier							0	53520	-
12	Coco/Cocotier						1	1	24270	24,270
13	Graviola/Pinha/Corossolier							0	27420	-
14	Tambarina/Tamarin				1			1	39370	39,370
15	Tangerina/Tangerine							0	39370	-
16	Toranja/Pamplemousse							0	25000	-
Total des biens confirmés		8195	2075	2674	1558	4470	1767	20739		530,828,572

Source : Données de la confirmation des biens des PAPs, mai 2023

Tableau 14: Indemnisation des arbres fruitiers par secteurs selon les catégories de biens (suite)

N°	Types de biens affectés	Quantité des biens Affectés par secteur de la Région de Gabu					TOTAL REGION DE GABU	PRIX UNITAIRE	Montant FCFA
		Pitche	Pirada	Sonaco	Boé	Gabu			
1	Cajueiro/Anacardier	3678	1753	1342	293	6047	13113	25678	336,715,614
2	Mangueira/Manguier	280	73	171	8	360	892	25000	22,300,000
3	Laranjeira/Oranger	8		5		22	35	25000	875,000
4	Lomoeiro/Citronnier	2		2		18	22	25000	550,000
5	Palmeira/Rônier			5		7	12	10000	120,000
6	Goiabeira/Goyavier	10	1			1	12	25000	300,000
7	Bananeira/Bananier	5					5	20000	100,000
8	Cola/Cola						0	53520	-
9	Fruta-pão/Fruit à Pain						0	17520	-
10	Jaca/Jacquier						0	48520	-
11	Abacate/Avocatier						0	53520	-
12	Coco/Cocotier						0	24270	-
13	Graviola/Pinha/Corossolier						0	27420	-
14	Tambarina/Tamarin						0	39370	-
15	Tangerina/Tangerine						0	39370	-
16	Toranja/Pamplemousse						0	25000	-
Total des biens confirmés		3983	1827	1525	301	6455	14091		360,960,614

Source : Données de la confirmation de biens des PAPs, mai 2023

Le tableau ci-dessous récapitule l'ampleur des pertes ainsi que les montants d'indemnisation par types d'arbres fruitiers.

Tableau 15 : Récapitulatif du nombre des arbres fruitiers

N°	Type de biens perdus	NOMBRE DE PIED	PRIX UNITAIRE	COÛT DE COMPENSATION
1	Cajueiro / Anacardier	32267	25678	828 552 026
2	Mangueiro / Manguier	2325	25000	58 125 000
3	Laranjeira / Oranger	50	25000	1 250 000
4	Lomoeiro / Citronnier	100	25000	2 500 000
5	Palmeira / Rônier	55	10000	550 000
6	Goiabeira / Goyavier	20	25000	500 000
7	Bananeira / Bananier	10	20000	200 000
8	Cola/Cola	0	53520	-
9	Fruta-pão / Fruit à Pain	0	17520	-
10	Jaca / Jacquier	1	48520	48 520
11	Abacate / Avocatier	0	53520	-
12	Coco / Cocotier	1	24270	24 270
13	Graviola / Pinha / Corossolier	0	27420	-
14	Tambarina / Tamarin	1	39370	39 370
15	Tangerina / Tangerine	0	39370	-
16	Toranja / Pamplemousse	0	25000	-
Total des biens		34830		891 789 186

Source : Données de la confirmation de biens des PAPs, mai 2023

8.2.1.2. Synthèse des indemnisations

Le montant total des indemnisations pour l'ensemble des biens confirmés s'élève à huit cent quatre-vingt-onze millions sept cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt six **891 789 186** FCFA.

Tableau 16 : Synthèse des indemnisations par catégorie de pertes

<i>Catégorie de perte</i>	<i>Total indemnisation (F CFA)</i>	<i>Nombre de biens</i>
Parcelle agricole	0,00	-
Spéculation	0,00	-
Arbre fruitier	891 789 186	34830
Total	891 789 186	34830

Source : Données de la confirmation de biens et des PAPs, mai 2023

CHAPITRE 9. CONSULTATION ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

9.2.3. Programmation des consultations

Les consultations du public se sont déroulées du 04 au 10 décembre 2021 pour le PAR initial dans les localités suivantes : Boé, Pitcha cosse, Bijime, Bambadinca, Gamamudo, Bafata, Sonaco, Pirada, Pitche, Gabu, Beli, Contuboel, Cambadju et Bonco.

Pour favoriser la participation des autorités administratives et locales, des chefs de cantons et de villages, des représentants des jeunes et femmes ainsi que des ONG locales et des PAP à ces consultations, l'ensemble des rencontres ont été convoquées au moins 48 heures auparavant. Les Consultations du public ont été organisées au niveau des chefs-lieux de régions, de secteurs et de sections.

Tableau 17: Calendrier et nombre de personnes rencontrées par localité selon le sexe

Localité	Date de la rencontre	Nombre d'hommes	Nombre de Femmes	Total	Homme %	Femme %
Xitoli	04/12/2021	49	14	63	78	22
Galmaro Cosse	05/12/2021	35	8	43	81	19
Bijime	05/12/2021	13	2	15	87	13
Bambadinca	06/12/2021	46	4	50	92	8
Gamamudo	06/12/2021	45	4	49	92	8
Bafata	07/12/2021	47	2	49	96	4
Sonaco	07/12/2021	17	4	21	81	19
Pirada	08/12/2021	29	4	33	88	12
Pitche	08/12/2021	25	3	28	89	11
Gabu	08/12/2021	10	0	10	100	0
Beli	09/12/2021	40	12	52	77	23
Cuntuboel	10/12/2021	24	3	27	89	11
Canbadju	10/12/2021	36	13	49	73	27
Bonco	10/12/2021	44	19	63	70	30
TOTAL		460	92	552	83	17

Source : CEDI SAHE, LINER CEDA, Janvier 2022

Ont participé à ces consultations, 552 participants dont 83% d'hommes et 17% de femmes. Les PV et les listes de présence sont annexés à ce rapport.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'élaboration de l'Addendum au PAR, des consultations complémentaires ont été tenues du 20 mai au 20 juin 2023 et du 27 juin au 17 juillet 2023 dans les mêmes conditions que lors des premières consultations de manière inclusive. Ces rencontres ont vu la participation de 206 personnes dont 161 hommes (78,16%) et 45 femmes (21,84%), (Cf. Annexe 1).

XI : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PAR

11.2. Responsabilité organisationnelle et mise en œuvre

La constitution d'une structure organisationnelle efficace et efficiente, dotée de cadres compétents pour assurer la coordination et la cohérence de l'ensemble, centraliser les flux d'information et réaliser le suivi et évaluation, revêt toute l'importance requise pour réussir la mise en œuvre de l'opération de réinstallation.

La mise en œuvre du PAR incombe au PRAE qui prendra toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution et le suivi des mesures décrites dans le PAR. Ainsi, les principaux acteurs du dispositif de planification, de mise en œuvre et de suivi de la réinstallation sont entre autres l'Unité de coordination du PRAE, la Banque mondiale, le ministère chargé des finances, les collectivités locales, le consultant et/ou la structure facilitatrice, la justice, et les commissions foncières régionales et sectorielles composées :

- du représentant de service de l'Urbanisme et de l'habitat,
- du représentant du Ministère de la Femme, de la Famille ou des Enfants,
- du représentant de service du Cadastre,
- du représentant de service de l'agriculture,
- du représentant de service des eaux et forêts,
- du représentant de service de l'Agence de l'environnement,
- du représentant de Mouvement National de la Société Civil
- des représentants des Maires des communes de Xitole, Bambadinca, Galomaro Cosse, Bafata, Contuboel, Ganado, Gabu, Sonaco, Pirada, Boé et Pitche.
- des chefs de quartiers et/ou villages touchés ou bénéficiaires du projet,
- des personnes affectées (PAP) ou son représentant,
- de l'UMOP-PRAE à travers les spécialistes en sauvegarde sociale et en sauvegarde environnementale.

L'ensemble de ces acteurs devront travailler en synergie pour garantir une conduite efficace et efficiente du processus de mise en œuvre du PAR.

Le tableau ci-dessous présente les prérogatives de chaque entité du processus de réinstallation.

Tableau 18 : Activités du PAR et responsabilités

Acteurs		Responsabilités
Institutions	Responsables	
Banque mondiale		<ul style="list-style-type: none"> • Bailleur chargé de financer le projet ; • Approbation du PAR ; • Suivi de la mise en œuvre du PAR.
PRAE	UMOPP	<ul style="list-style-type: none"> • Instruction de l'acte déclaratif d'utilité publique ; • Paiement des compensations ; • Revue et diffusion du PAR ; • Soumission du PAR à l'approbation par les autorités compétentes ; • Supervision du processus d'élaboration et de mise en œuvre du PAR ; • Diffusion du PAR (municipalités et autres acteurs impliqués) ; • Gestion de l'interface avec les structures locales d'exécution du PAR ; • Appui à la mise en place des structures d'appui au PAR (Comités de Médiation et CC) ; • Coordination et suivi de la réinstallation ; • Soumission des rapports d'activités ; • Participation à la validation du rapport du PAR ; • Supervision et suivi des activités du Consultant PAR ; • Mise en place des commissions d'évaluation ; • Assistance aux organisations communautaires ; • Gestion des ressources financières allouées ; • Indemnisation des ayants-droits ; Supervision Suivi/évaluation de la réinstallation ; • Diffusion des PAR après validation par la BM.
Commissions Foncières régionales Bafata et de Gabu	Président de la Commission	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de la liste des PAP préparée par le consultant ; • Validation des évaluations techniques et financières de tous les biens et équipements susceptibles d'être impactés se trouvant dans la zone du projet ; • Recueillir et arrêter de manière définitive, le mode de compensation des PAP après choix définitif de ces dernières ; • Validation sur une base technique et sur des paramètres à l'échelle des valeurs financières actuelles, des montants justes à allouer à chaque PAP dans le cadre de la compensation des pertes qui découlent des activités du projet ; • Identification et traitement des réclamations qui seront déposées durant le processus de conciliation et de libération des emprises ; • Participation au suivi de proximité.
Ministère chargé des Finances	Direction Générale du Budget	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation et gestion des ressources financières allouées ; • Paiement des compensations.

Acteurs		Responsabilités
Institutions	Responsables	
Collectivités locales	Communes	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des PAR ; • Identification et libération des sites devant faire l'objet d'expropriation ; • Participation au suivi de la réinstallation et des indemnisations ; • Participation à la résolution des conflits.
	Chefs coutumiers	
	Chefs de Quartier et/villages	
Commission Technique Interinstitutionnelle (CTI)		<ul style="list-style-type: none"> • Information/sensibilisation, mobilisation et accompagnement des PAP sur le planning des opérations prévues dans le PAR ; • Renforcement de capacités ; • Vérification des résultats des enquêtes précédentes ; • Appui aux PAP pour la constitution de leurs dossiers individuels ; • Mise en œuvre de l'assistance aux PAP vulnérables ; • Élaboration des programmes de paiements des compensations et leur communication aux PAP ; • Préparation des ententes individuelles en rapport avec les commissions de conciliation ; • Médiation et participation aux Comités locaux de médiation et aux Commissions de Conciliation ; • Réception, l'enregistrement et la documentation des réclamations, des griefs et plaintes des PAP et partage avec le PRAE ; • Appui à la coordination et au suivi de la mise en œuvre des mesures de réinstallation en conformité avec le PAR.
Justice		<ul style="list-style-type: none"> • Jugement et résolution des conflits (en cas de désaccord à l'amiable).

Ces différents acteurs impliqués dans le projet vont interagir selon l'organigramme ci-dessous :

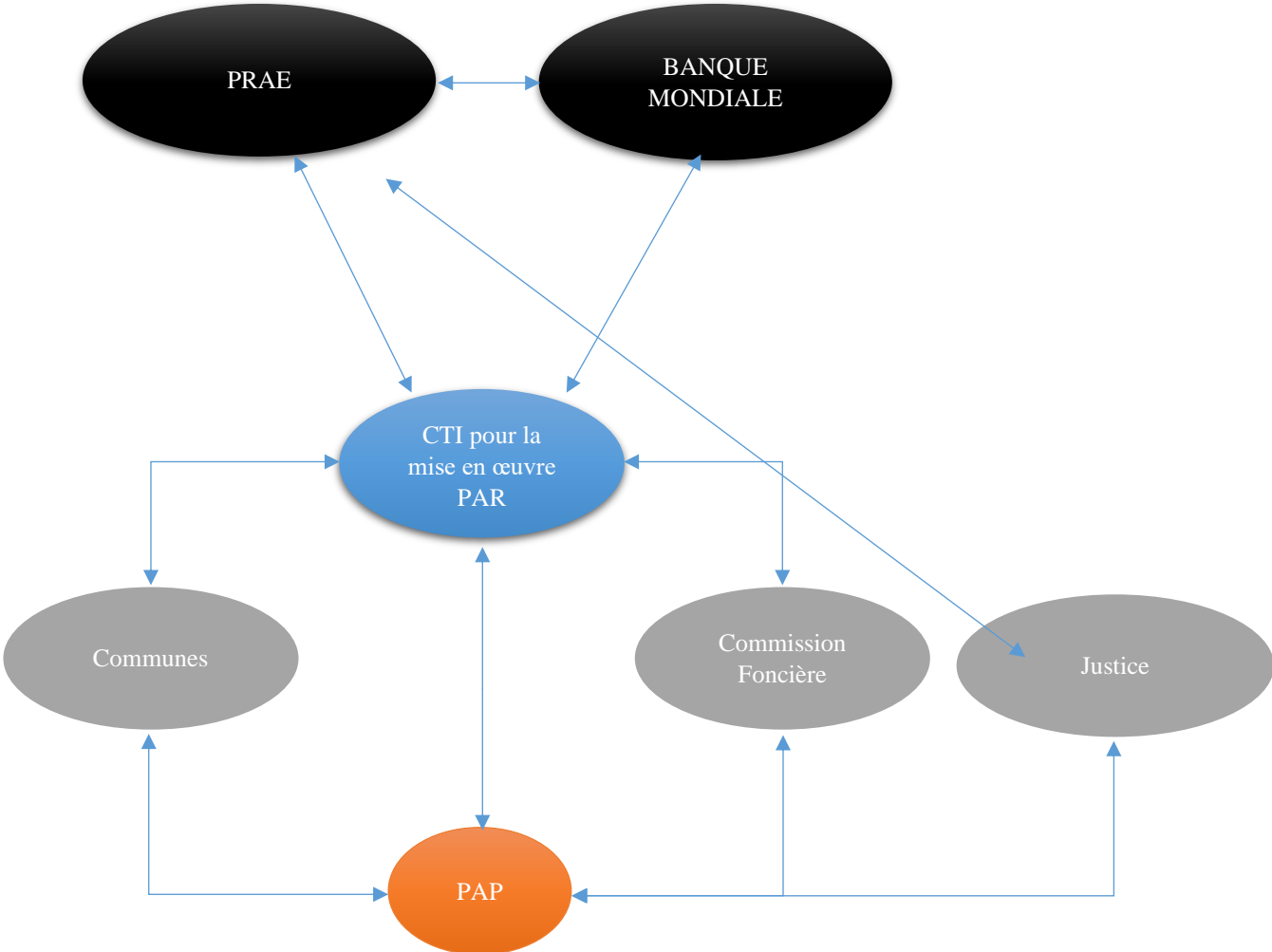


Figure 1 : Organigramme des parties prenantes du projet

11.5. Calendrier de mise en œuvre du PAR

La mise en œuvre du PAR se fait en deux phases avec (i) la mise en œuvre du PAR initial qui s'est déroulée du 20 mai au 17 juillet 2023 et (ii) se poursuit avec le suivi des réclamations.

Tableau 19 : Différentes phases de la mise en œuvre du PAR

N°	Activités	M 1	M 2
Phase 1 :	Installation de l'équipe du consultant		
	Finalisation de la procédure de sélection de la structure qui va payer les PAP (BAO)		
	Signature du contrat avec la structure de la Banque d'Afrique d'Ouest (BAO)		
	Réunion de démarrage avec l'UMOP Guinée Bissau		
Phase 2 :	Exécution des activités préparatoires à la finalisation des ententes individuelles avant le début des travaux		
	Organisation de la Base de données et la liste nominative des PAP		
	Information des PAP, des autorités administratives sur le paiement de l'indemnisation		
	Suivi des compensations (paiement des indemnisations, de la mise à disposition des terres et autres moyens de restauration des moyens d'existence...)		
	Suivi de la saisine pour l'établissement des sommations pour la libération des emprises par les PAP ou prise de possession des terres par l'UMOP Guinée Bissau		
	Suivi de la libération des emprises/ prise de possession des terres		
	Suivi des réclamations		
Phase 3 :	Mise en œuvre des mesures de réinstallation		
	Information et communication envers les PAP vulnérables et celles éligibles aux mesures de réinstallation		
	Assistance aux PAP vulnérables et celles éligibles aux mesures de réinstallation		
	Appui technique aux PAP vulnérables pour la mise en œuvre des mesures d'assistance		
	Restauration des moyens d'existence		
Phase 4 :	Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PAR		
	Suivi interne de la mise en œuvre du PAR		
	Suivi de la réinstallation des PAP		
Phase 5 :	Soumission des rapports (Livrables)		

Source : Données de la confirmation de biens et des PAPs, mai 2023

XIV. COUT ET BUDGET

Le budget pour la mise en œuvre du PAR actualisé à travers l'addendum du PAR est évalué à *neuf cent quarante-neuf millions six cent cinquante-six mille cent quarante-cinq (949 656 145) FCFA* et concerne les rubriques suivantes :

- les indemnisations des pertes ;
- l'assistance aux personnes vulnérables ;
- le renforcement des capacités ;
- la création d'une Commission Technique Interinstitutionnelle (CTI) facilitatrice ;
- les activités de communication ;
- le suivi-évaluation externe de la réinstallation ;
- les imprévus ;
- la provision afférente au fonctionnement des commissions locales de gestion des plaintes ;
- l'audit de la réinstallation.

Le tableau qui suit présente le budget de l'addendum du PAR.

Tableau 20: Budget de l'addendum du PAR

N°	BUDGET PAR POSTE Bambadinca		Montant en XOF	Source de financement	
1.	Indemnisation des PAPs	1.1	PAR initial actualisé	528 347 712	Guinée Bissau
		1.2	Addendum au PAR	363 441 474	
		1.3	Coût total de l'assistance aux personnes vulnérables	7 650 000	
SOUS TOTAL			899 439 186		
2.	Activités de Communication		PM (Pris en compte dans le rapport de Bambadinca)	PROJET (UGP PRAE)	
3.	Suivi - évaluation externe de la réinstallation (AAAC et les autres services techniques)		PM (frais de procédure à payer par le projet)		
4.	Imprévus (5% du montant des compensations)		44 966 959	Guinée Bissau	
5.	Audit de la réinstallation		PM (Pris en compte dans le rapport de Bambadinca)	PROJET (UGP PRAE)	
6.	Provision afférente au fonctionnement des 12 Commissions locales de Gestion des Plaintes (CLGP) pour les 25 mois soit		5 250 000		
7.	Le Gouvernement a créé une Commission Technique Interinstitutionnelle (CTI)		PM (Pris en compte dans le rapport de Bambadinca)		
8.	Collaborer avec les PAP pour l'entretien de l'emprise annuelle des lignes		PM (à appliquer par le EAGB pendant le fonctionnement)	Guinée Bissau	
9.	Renforcement de capacité des acteurs locaux de suivi		PM (Pris en compte dans le rapport de Bambadinca)	PROJET (UGP PRAE)	
TOTAL			949 656 145		

Source : Données de la confirmation de biens et des PAPs, mai 2023

XV CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le projet d'électrification des régions de Bafata et de Gabu à partir du poste source de Bambadinca est très attendu par les populations des localités concernées.

Le présent addendum du PAR, réalisé sur la période du 20 mai au 17 juillet 2023 a permis de confirmer l'ensemble des personnes et des biens installés dans l'emprise de la ligne et de fixer la dernière date butoir au 20 mai 2023.

L'ampleur de la réinstallation a été minimisée grâce à l'optimisation du design du projet à travers : i) le contournement des grandes agglomérations ; ii) la diminution de l'emprise des lignes à 4 m en rase campagne et moins 3m dans les agglomérations ; iii) l'utilisation dans des agglomérations des armatures en drapeau.

Cette optimisation a permis d'éviter les concessions, les petits commerces et les cultures basses dans l'emprise. Ainsi, le projet affectera pour ce poste de Bambadinca 2490 PAP dont 87,55% d'hommes, 11,97% de femmes et 0,48% des inconnues. Conformément à la PO/PB 4.12 de la Banque mondiale, il y a été dénombré 153 PAP vulnérables devant bénéficier de mesures spécifiques de compensation en plus.

Le projet affectera 34 830 pieds d'arbres fruitiers avec plus de 92,64% d'anacardiens.

La compensation de la totalité des PAP est estimée à huit cent quatre-vingt-onze millions sept cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-six FCFA (**891 789 186 FCFA**).

La mise en œuvre globale de cet addendum du PAR va nécessiter une mobilisation financière estimée à *neuf cent quarante-neuf millions six cent cinquante-six mille cent quarante-cinq (949 656 145) FCFA*.

La Coordination du projet a une responsabilité centrale dans la coordination et le suivi des différentes activités de compensation. Elle devra mobiliser tous les acteurs pour la mise en œuvre des activités prévues dans le présent rapport.

Les consultations publiques réalisées ont permis de relever, les préoccupations et craintes des participants et de formuler des recommandations.

L'essentiel des préoccupations et craintes exprimées sont :

- l'évitement des concessions par le projet dans la mesure du possible ;
- le non-dédommagement des biens en cas d'impact ;
- le non-emploi de la main d'œuvre locale ;
- le non mis en œuvre du projet.

Au regard des préoccupations et craintes émises, les principales recommandations suivantes ont été formulées par les acteurs :

- appliquer l'optimisation en vue de minimiser l'ampleur du PAR ;
- dédommager tous les biens qui seront impactés par le projet ;
- privilégier la main d'œuvre locale ;
- sensibiliser les populations sur les maladies et les risques sécuritaires ;
- maintenir et mobiliser les commissions locales de gestion des plaintes durant toute la vie du projet ;
- toujours privilégier le règlement à l'amiable des conflits ;
- mise en œuvre effective du projet.

ANNEXES (fichier joint)